

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
Arrondissement de CHINON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 mai à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 21 mai 2026, se sont réunis à la salle du conseil municipal de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers votants : 26

Présents : Benoît BARANGER, Magali L'HERMITE, Thierry GASNIER, Marie-Aude BOURDIN, Frédéric ROCHE, Catherine ECHAPT, Gilles PELLÉ, Jackie FORASTIER, Nicole LOIRE MOREAU, Sylvie JACOB, Francis SIREAU, Alain JAMET, Nadine LEROYER, Frédéric BLANC, Jocelyn RAULOT, Yannick TRITT, François LAUBIE-BOUCHON, Cécilia PATARD, Laurie CHARLE, Yoann GUILLONNEAU, Joris BOSSÉ, Lise VEILLE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Emmanuelle VEILLE a donné pouvoir à M. Benoît BARANGER
Mme Catherine TENDRON a donné pouvoir à M. Jackie FORASTIER
M. Philippe FAISANT a donné pouvoir à Mme Marie-Aude BOURDIN
Mme Cécile PICHOT a donné pouvoir à Mme Catherine ECHAPT

Absents :

M. Jean-Baptiste THOUET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry GASNIER est désigné pour remplir cette fonction.

D2026_086 FINANCES – REVALORISATION DES TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Rapporteur : Madame Marie-Aude BOURDIN, adjointe en charge des Affaires culturelles

EXPOSÉ DES MOTIFS

Madame Marie-Aude BOURDIN informe l'assemblée que lors de sa séance du 18 mai 2026, le comité consultatif « Affaires culturelles » a proposé une réactualisation des tarifs de l'école de musique, d'environ 3% arrondis à l'euro supérieur. Ces augmentations ne concernent pas le tarif individuel hors parcours et la location d'instrument pour le parcours découverte.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs, tels que présentés ci-dessous :

Initiation/découverte de la musique :

	Tranches calculées en fonction du quotient CAF		Jardin musical / éveil musical	
	Tranches	Barème	2025/2026	Propositions A partir du 1 ^{er} septembre 2026
Elèves de Bourgueil	1 ^{ère} tranche	De 0 à 900€	50€	52€
	2 ^{ème} tranche	De 901 à 1650€	63€	65€
	3 ^{ème} tranche	1651€ et plus	76€	79€
Elèves des communes extérieures	Barème unique		96€	99€

Parcours global du musicien : formation musicale / instrument / atelier de pratiques collectives

	Tranches calculées en fonction du quotient CAF		Formation musicale		Instrument et chant		Ateliers de pratiques collectives	
	Tranches	Barème	2025/2026	Propositions A partir du 1 ^{er} septembre 2026	2025/2026	Propositions A partir du 1 ^{er} septembre 2026	2025/2026	Propositions A partir du 1 ^{er} septembre 2026
Elèves de Bourgueil et Harmonie municipale	1 ^{ère} tranche	De 0 à 900€	61 €	63€	76€	79€	13 €	15€
	2 ^{ème} tranche	De 901 à 1650€	88 €	91€	102 €	106€	15 €	16€
	3 ^{ème} tranche	1651€ et plus	114 €	118€	128 €	132€	15 €	16€
Adultes et élèves des communes extérieures	Barème unique		154 €	159€	178 €	184€	16 €	17€

Parcours découverte : réservé aux élèves de formation musical 1^{ère} année / 6 élèves maximum (par multiple de 3)

	Tranches calculées en fonction du quotient CAF		Formation musicale		Instrument et chant		Location d'instruments (clarinette/saxophone/cuivre)	
	Tranches	Barème	2025/2026	Propositions A partir du 1 ^{er} septembre 2026	2025/2026	Propositions A partir du 1 ^{er} septembre 2026	2025/2026	Propositions A partir du 1 ^{er} septembre 2026
Elèves de Bourgueil	1 ^{ère} tranche	De 0 à 900€	61 €	63€	76€	79€	60 €	60 €
	2 ^{ème} tranche	De 901 à 1650€	86 €	89€	100 €	103€	60 €	60 €
	3 ^{ème} tranche	1651€ et plus	108 €	112€	121 €	125€	60 €	60 €
Elèves des communes extérieures	Barème unique		111€	115€	124 €	128€	60 €	60 €

Atelier de pratique collective (seul) :

	Tranches calculées en fonction du quotient CAF		Ateliers de pratiques collectives	
	Tranches	Barème	2025/2026	Propositions A partir du 1 ^{er} septembre 2026
Elèves de Bourgueil Harmonie municipale Chorale Bourgueil en chœur	1 ^{ère} tranche	De 0 à 900€	51 €	53€
	2 ^{ème} tranche	De 901 à 1650€	65 €	67€
	3 ^{ème} tranche	1651€ et plus	80 €	83€
Adultes et élèves des communes extérieures	Barème unique		96 €	99€

Tarif individuel hors parcours : pour les musiciens qui souhaitent s'inscrire uniquement à l'harmonie ou de chant hors parcours

Tarif depuis le 1 ^{er} septembre 2024	500€
------------------------------------------------	------

Tarif « Intervention à la demande » :

Tarif 2025/2026	Propositions A partir du 1er septembre 2026
36€	38€

Tarif location d'un instrument hors parcours découverte :

Tarif 2025/2026	Propositions A partir du 1er septembre 2026
110 €	114 €

Au vu de ces éléments,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération D2025_053 du 6 mai 2025, portant création et revalorisation des tarifs de l'école de musique à compter du 1^{er} septembre 2025,

VU l'avis favorable du comité consultatif « Affaires culturelles », lors de sa séance du 18 mai 2026.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 18 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mme Laurie CHARLE), 7 ABSTENTION (Lise VEILLE, Magali L'HERMITE, Joris BOSSE, Cécilia PATARD, Nicole LOIRE MOREAU, Yoann GUILLONNEAU, Francis SIREAU), à la majorité :

- APPROUVE** les tarifs de l'école de musique, tels que détaillés ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2026.
- APPROUVE** que la location d'un instrument de musique soit fixée à 60 € pour les élèves inscrits au « parcours découverte » et à 114 € pour les autres usagers, à compter du 1^{er} septembre 2026.
- RAPPELLE** qu'à partir de la 3^{ème} personne d'une même famille, une réduction de 20% est appliquée sur le(s) plus jeunes(s) élèves(s).
- RAPPELLE** qu'une réduction de 10 € est appliquée sur les ateliers « technique vocale » et « musiques actuelles » pour les élèves de l'Harmonie municipale et de la chorale « Bourgueil en chœur » inscrits à l'école de musique municipale Rossignol.
- RAPPELLE** qu'une réduction de 30 % est appliquée sur les barèmes des tarifs actuels, en cas de place vacante si inscription après janvier de l'année en cours.
- RAPPELLE** que le paiement avec les Passeports Loisirs Jeunes est accepté.
- RAPPELLE** que si les familles ne sont pas à jour des factures des années précédentes, l'inscription ne sera pas prise en compte.
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.
- IMPUTE** les recettes correspondantes au budget de la commune.
- PRECISE** que la délibération D2025_053 du 6 mai 2025 est abrogée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance le 27 mai 2026

Certifié exécutoire compte tenu de
La publication ou notification le :

Le secrétaire de séance
Thierry GASNIER

Le Maire,
Benoît BARANGER

